

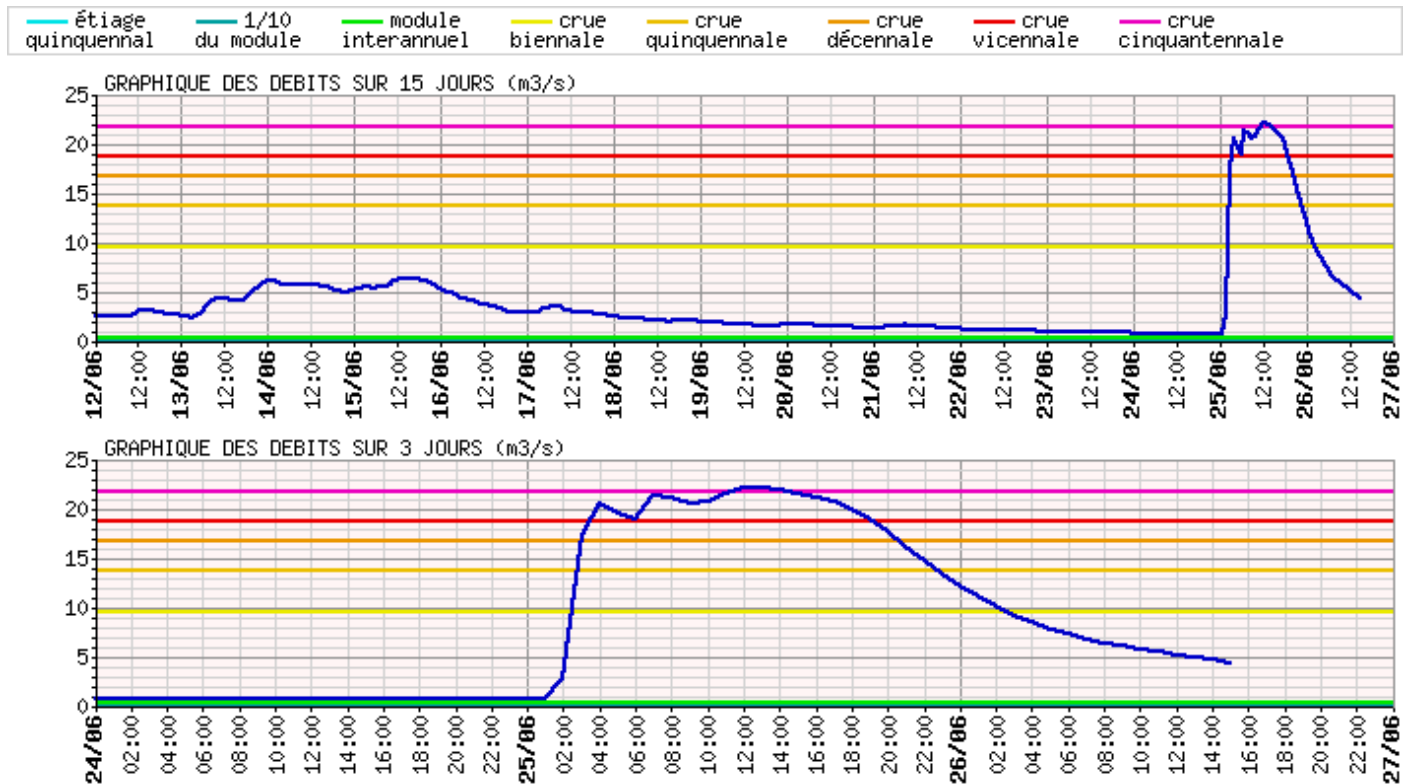
De Thibaud GOLZNE

Service Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

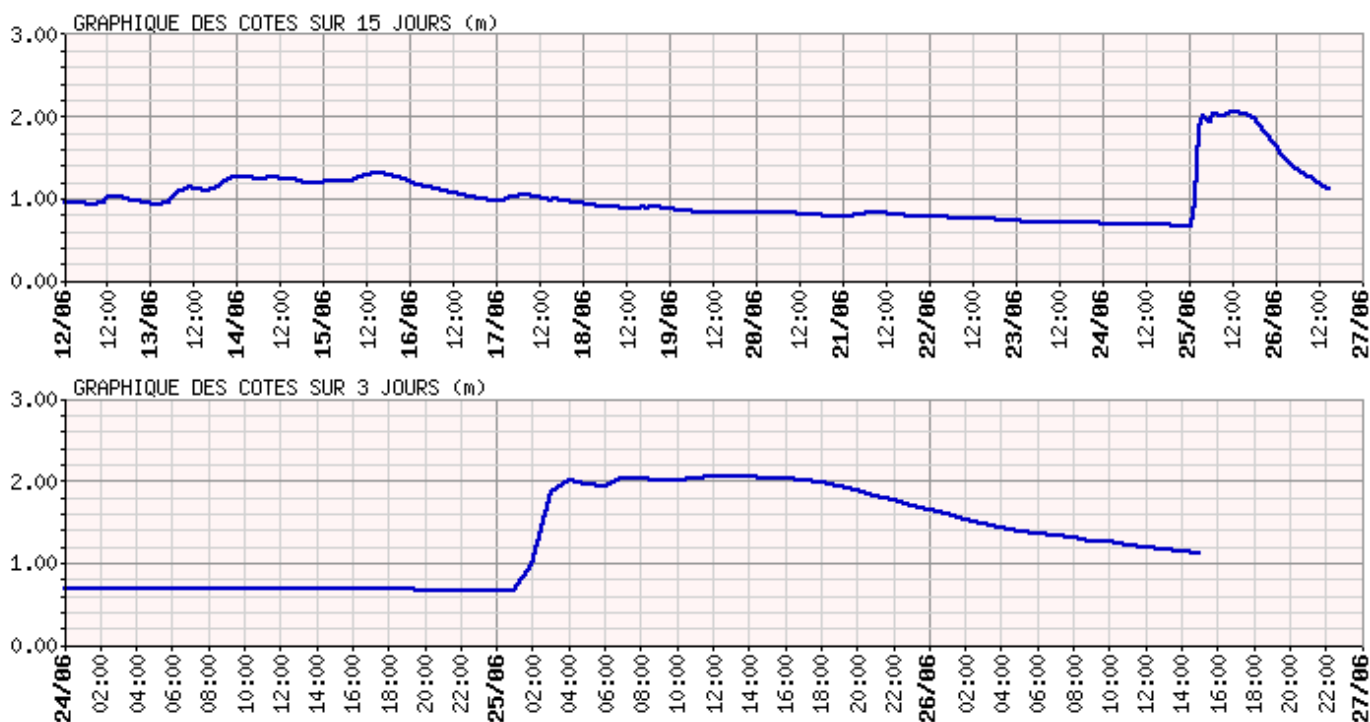
22 août 2016

OBJET : Crue du Rupt Bart – 25 juin 2016

<p>Rupt : Station de Dung : max le 25/06 vers 12h30 Hmax = 2m03 Qmax = 22.5m³/s</p> <p>Q50</p>	<p>Allan : Station de Courcelles : max le 25/06 vers 12h30 Hmax = 2m80 Qmax = 155 m³/s</p> <p><Q2</p>
---	---



Courbes issues d'Hydroréel (DREAL) : station de DUNG



Courbes issues d'Hydroréal (DREAL) : station de DUNG

Pluviométrie :

	1 HEURE	2 HEURES	Période de retour (ans)
BETHONCOURT Caserne	38,2 mm	60,6 mm	>100 ans
BROGNARD Base	29,8 mm	33,6 mm	10<ans<20 ans
EXINCOURT Serres	29,2 mm	32,6 mm	10<ans<20 ans
FESCHES LE CHATEL Eglise	17,6 mm	19,6 mm	<5 ans
MATHAY Usine	27 mm	33,6 mm	10<ans<20 ans
STE-SUZANNE Step	78,4 mm	105 mm	>100 ans

Informations transmises par la direction assainissement PMA

LE CONTEXTE

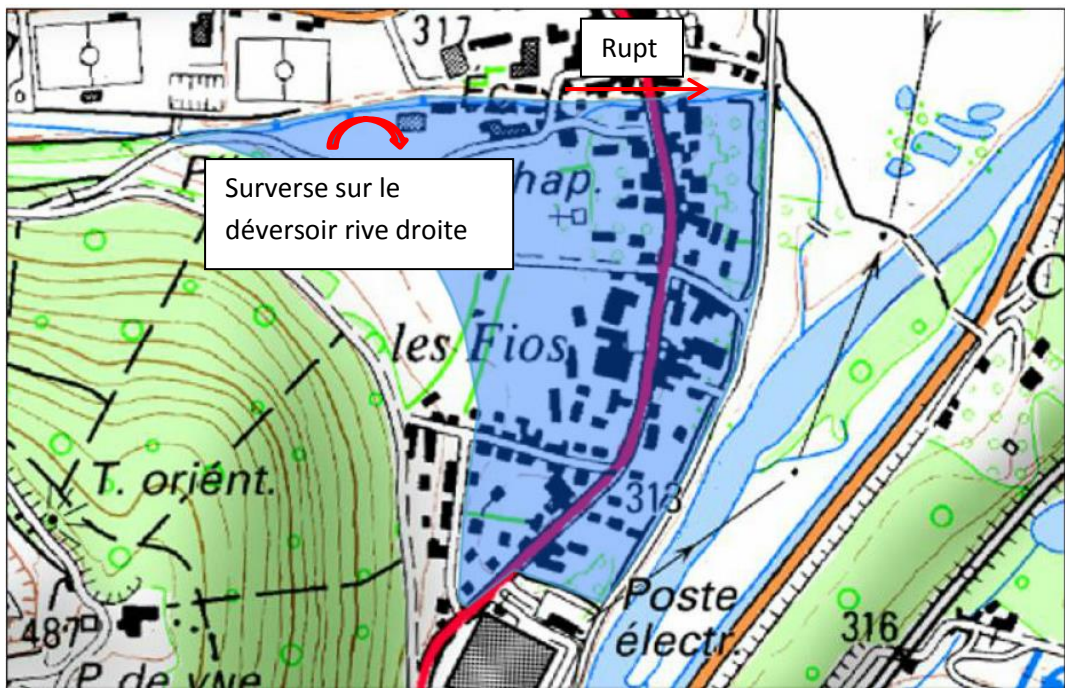
Un très violent orage survenu dans la nuit du 24 au 25 juin 2016 a provoqué une crue subite et violente du Rupt.

Le niveau a brusquement monté entre 1h et 3h du matin pour atteindre un débit de 22m³/s correspondant à la crue cinquantennale.

La rivière a fortement débordé en rive droite à l'amont du village de Bart au niveau de la diffluence avec le Rupt fossé, le débordement se produisant à partir d'un débit de 12 m³/s.

La surverse a duré 24 heures du samedi 25 juin 2h00 au dimanche 26 juin à 2h00 provoquant une inondation généralisée du casier sud entre la digue de l'Allan, le Rupt, le site de la Roche et le mont Bart.

A contrario, l'Allan n'a connu qu'une crue très modérée largement inférieure à la crue biennale.



Emprise approximative de la zone inondée



Déversoir amont vers l'ancien lit du Rupt (25/06 entre 6 et 7h)



Rive gauche du Rupt, secteur école-maison de retraite (25/06 vers 12h30)

Au pic de crue, aucun débordement en rive gauche en amont du pont des écoles n'est à relever.



Rupt aval à la limite avec la digue de l'Allan (25/06 entre 6 et 7h)

Les pompes de relevage des eaux pluviales ont fonctionné correctement durant toute la journée du 25. Le clapet de retour au Rupt en rive droite (ici en rouge sur la photo) a permis d'évacuer les eaux du casier droit.

Le Rupt est très loin d'atteindre son niveau de débordement dans la partie canalisée du fait des débordements amont et du niveau modéré de l'Allan.



Déversoir aval de la digue de l'Allan fonctionnant en sens inverse (25/06 entre 6 et 7h)

La digue de l'Allan a fait barrage aux eaux du Rupt déversées en rive droite, créant un phénomène de casier. Le déversoir, ici en photo, a fonctionné à l'envers, limitant les surverses sur la digue elle-même.

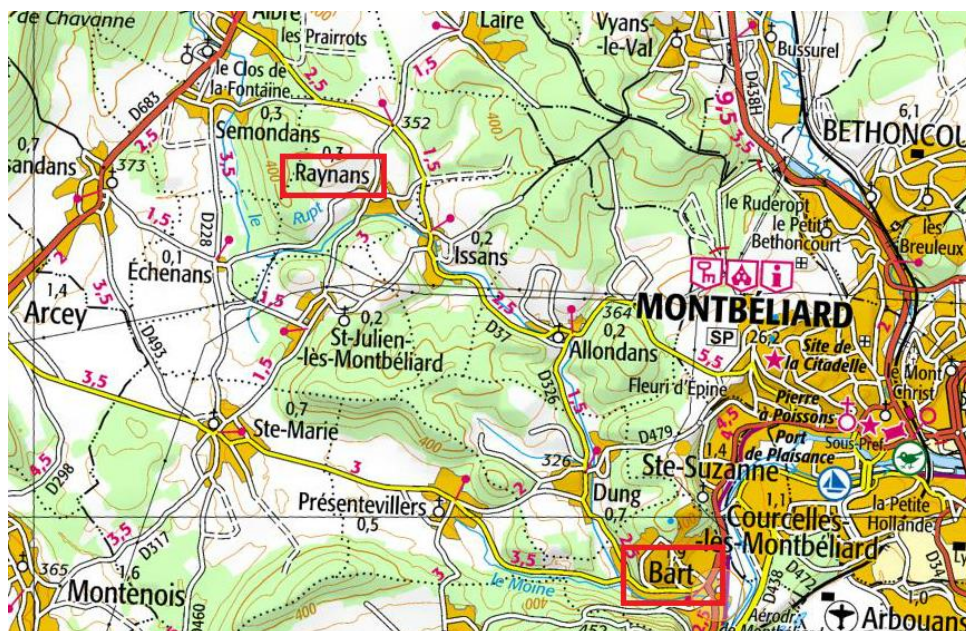


Aval de la digue de l'Allan à la jonction avec PL10 (25/06 vers 12h30)

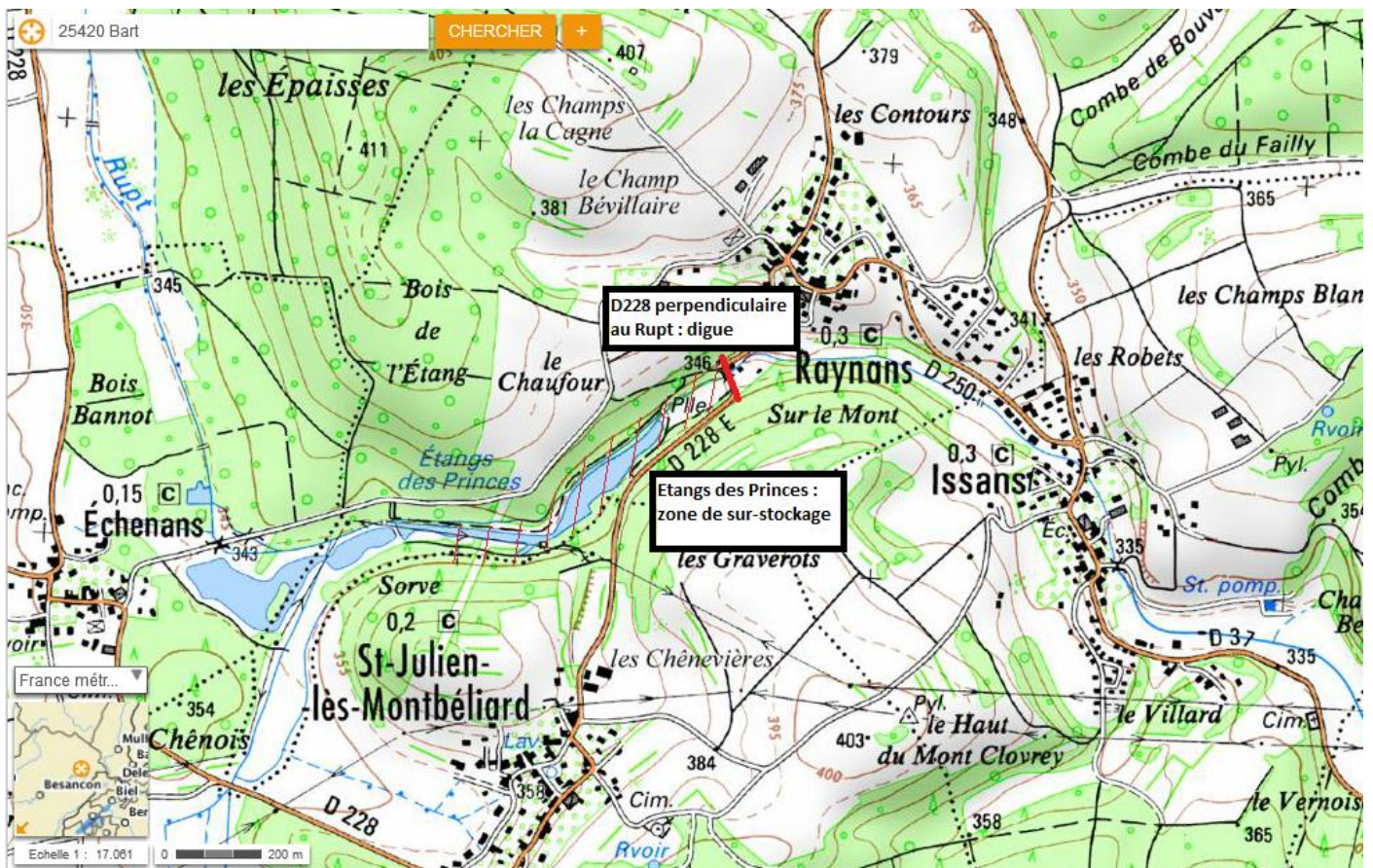
La digue de l'Allan a été surversée par les eaux du Rupt à l'aval avant la digue PL10.

Concernant la digue de l'Allan, aucun désordre structurel n'a été relevé lors du passage de contrôle dans les jours après la crue.

Problématique des étangs des Princes à Raynans :



En début d'après-midi du 25, l'hélicoptère de la gendarmerie signale une retenue d'eau à l'amont de la route D228 sur la commune de Raynans. Le Rupt, à l'aval de la série d'étangs des Princes, passe sous cette voie.



Le débit de fuite étant inférieur au débit d'entrée, la départementale a servi de digue et a contribué à créer un bassin de retenue, écrétant ainsi le pic de crue.

➔ C'est probablement ce système qui a permis l'étalement du pic de crue sur une douzaine d'heures.

La route n'ayant a priori pas été conçue pour retenir l'eau, le risque de rupture a été pris en compte et une vigilance particulière de l'ouvrage mise en place. Aucun désordre n'a été constaté jusqu'à vidange du « bassin ».

Impacts humains et matériels :

En attente de précisions de la mairie de Bart...

Une centaine d'habitations touchées.

Une dizaine de personnes évacuées par les pompiers.

Aucune victime ni blessé grave.